

# Règlement du Transport scolaire municipal

## Année scolaire 2024-2025

### Préambule – Conditions d'accès

La ville de Beaucourt en qualité d'autorité organisatrice des transports scolaires pour la desserte des écoles maternelles et élémentaires, veille au respect des obligations de toutes les parties prenantes : transporteur, élèves et parents d'élèves.

A cet égard, elle œuvre dans l'intérêt général. Il est rappelé que l'utilisation du ramassage scolaire est gratuite et soumise à une inscription obligatoire préalable à la prise en charge de l'élève.

Les familles qui bénéficient de ce service, conçu pour répondre au besoin du plus grand nombre, s'engagent à respecter le présent règlement dont l'objectif est de fixer les conditions en favorisant la sécurité, la discipline et donc le bon fonctionnement du service.

### • Article 1<sup>er</sup> - HORAIRES et EMBARQUEMENT

Les horaires de desserte sont déterminés par la Ville de Beaucourt après concertation et accord des Directeurs des écoles afin de prendre en compte les contraintes horaires d'entrées et de sorties des structures scolaires et périscolaires.

Les élèves doivent arriver avant l'heure prévue de ramassage et être prêts à monter dans le bus dès qu'il arrive. Le chauffeur a pour consigne de ne pas attendre les retardataires.

Pendant l'attente, les élèves doivent rester à proximité de l'arrêt, attendre dans le calme l'arrivée du bus, respecter la propriété des riverains (pelouses, fleurs, véhicules...).

La montée se fait à l'arrêt complet du bus, en ordre et sans précipitation, les plus jeunes montant les premiers.

Dans le bus, les élèves se dirigent rapidement vers une place assise disponible. Avant de se lever, les élèves attendent l'arrêt complet du bus.

Après la descente, les élèves ne traversent jamais par le côté avant du bus si celui-ci est toujours à l'arrêt.

Les arrêts sont les suivants :

Acacias – Marronniers – Japy – Centre-ville - Maison de l'Enfant → En direction des différentes Ecoles Beaucourtoises.

**Aucune dérogation pour un autre arrêt ne sera accordée.**

### • Article 2 - DISCIPLINE et SÉCURITÉ

Dans le bus, les élèves doivent :

- Impérativement rester assis durant tout le trajet et placer cartables et sacs sous leur siège.
- Se conduire correctement et respecter tous les passagers sans vulgarité, chahut, ni bagarre.
- Être courtois avec le chauffeur, ne pas le distraire.
- Obéir aux injonctions du chauffeur et des accompagnateurs qui les aident à s'asseoir, font respecter le règlement et assurent la sécurité.

Il est interdit de :

- Se déplacer en cours de trajet, de jeter des projectiles, passer les bras ou la tête par la fenêtre, se mettre debout, s'asseoir à genoux ou s'allonger sur les banquettes, s'asseoir sur le côté avec les jambes dans l'allée.
- S'asseoir sur les marches du bus.
- Encombrer le couloir ou la sortie de secours avec des cartables ou autres objets.
- Manger ou boire.
- Manipuler les mécanismes d'ouverture des fenêtres, de la porte principale ou arrière.
- Lancer des objets par la fenêtre ou par la porte.
- Dégrader ou salir le bus.

La commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur dans le bus scolaire.

### ● **Article 3 - RESPONSABILITÉS**

Utilisation du service :

L'utilisation du service de bus est un choix des parents. Le personnel municipal présent dans le bus ne procède à aucun contrôle des absences lors de la montée des enfants que ce soit à l'aller ou au retour de l'école.

Répartition des responsabilités :

**Avant les temps scolaires :**

<b>Trajet maison / arrêt scolaire</b>	<b>Dans le bus</b>	<b>Trajet arrêt scolaire / école</b>
Parents	Encadrement assuré par la ville pour tous les élèves	Un encadrement est assuré par la ville

**Après les temps scolaires :**

<b>Après l'école</b>	<b>Trajet école / arrêt scolaire</b>	<b>Dans le bus</b>	<b>Trajet arrêt scolaire / domicile</b>
La sécurité des enfants est de la responsabilité de la ville pour l'accès au bus	Un encadrement est assuré par la ville	Un encadrement est assuré par la ville pour tous les élèves	Parents

Accompagnement à la descente du bus après les cours :

A la descente du bus, les enfants sont à la charge des parents.

La commune ne vérifie pas l'identité de l'accompagnateur accueillant l'enfant et décline toute responsabilité pour cette prise en charge.

Toutefois, dans le cas exceptionnel où aucun accueillant n'est présent à l'arrêt, les enfants des maternelles seront ramenés par l'accompagnatrice à la Maison de l'Enfant (ou le cas échéant à la Mairie).

L'accueil à la Maison de l'Enfant sera alors facturé à la famille selon les tarifs en vigueur.

Les parents seront prévenus par téléphone afin qu'ils viennent chercher leur enfant. L'absence répétée de l'accueillant pourra entraîner l'exclusion définitive de l'enfant.

En cas d'empêchement (accidents de la circulation, ...) pour récupérer l'enfant, les parents devront impérativement prévenir la Mairie au 03 84 58 75 75.





**FICHE D'INSCRIPTION** **1e Enfant**  
**TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2024/2025**  
**(à retourner impérativement avant le vendredi 5 juillet 2024 en Mairie)**

**NOM ET PRENOM DE L'ENFANT**

Date de Naissance

Adresse :

PHOTO  
(obligatoire)

**Nom et Prénom d'un Responsable légal**

N° Tél

Courriel

@

**Contact en cas d'absence (gardienne ou autre)**

N° Tél

**ECOLE fréquentée**

- Bornèque
- Canetons Mat.
- Centre B
- Centre A

**Arrêt de prise en charge**

**Le matin**

- Acacias
- Marronniers
- Japy
- Centre-ville
- Maison Enfant
- Bornèque (ex Mésanges)

**Arrêt où l'enfant doit être déposé**

**Avant le repas**

- Maison Enfant
- Japy
- Acacias
- Marronniers
- Centre-ville

**Après le repas**

(Horaires précis voir feuille jointe)

- Acacias
- Marronniers
- Japy
- Centre-ville
- Maison Enfant
- Mésanges

**Le soir**

- Maison Enfant
- Mésanges
- Japy
- Acacias
- Centre-Ville
- Marronniers

Par la présente signature, le responsable légal et l'enfant valident leur demande d'inscription au service de bus scolaire, certifiant avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à le respecter. **Toute modification devra se faire par écrit et sera remise à la personne présente dans le bus.**

**Date et Signature du responsable légal**

Observations :



**FICHE D'INSCRIPTION** **2e Enfant**  
**TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2024/2025**  
**(à retourner impérativement avant le vendredi 5 juillet 2024 en Mairie)**

**NOM ET PRENOM DE L'ENFANT**

Date de Naissance

Adresse :

PHOTO  
(obligatoire)

**Nom et Prénom d'un Responsable légal**

N° Tél

Courriel

@

**Contact en cas d'absence (gardienne ou autre)**

N° Tél

**ECOLE fréquentée**

- Bornèque
- Canetons Mat.
- Centre B
- Centre A

**Arrêt de prise en charge**

**Le matin**

- Acacias
- Marronniers
- Japy
- Centre-ville
- Maison Enfant
- Bornèque (ex Mésanges)

**Arrêt où l'enfant doit être déposé**

**Avant le repas**

- Maison Enfant
- Japy
- Acacias
- Marronniers
- Centre-ville

**Après le repas**

(Horaires précis voir feuille jointe)

- Acacias
- Marronniers
- Japy
- Centre Ville
- Maison Enfant
- Mésanges

**Le soir**

- Maison Enfant
- Mésanges
- Japy
- Acacias
- Centre Ville
- Marronniers

Par la présente signature, le responsable légal et l'enfant valident leur demande d'inscription au service de bus scolaire, certifiant avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à le respecter. **Toute modification devra se faire par écrit et sera remise à la personne présente dans le bus.**

**Date et Signature du responsable légal**

Observations :

## TOURNÉE RAMASSAGE SCOLAIRE 2024 / 2025

### ALLER

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>		
<b>Départ</b>	Acacias	7 h 55	Acacias	12 h 55
	Marronniers	8 h 00	Marronniers	13 h 00
	Japy	8 h 03	Japy	13 h 03
	Centre ville – rue Pergaud	8 h 10	Centre ville – 2 Place de la République	13 h 10
	MDE	8 h 12	MDE	13 h 12
<b>Arrivée</b>	Canetons Maternelle	8 h 14	Après-midi	13 h 14
	Bornèque (devant l'école rue de la gare – montée élémentaires)	8 h 20	13 h 20	
	Centre B	8 h 24	13 h 24	
	Centre A	8 h 28	13 h 28	

### RETOUR

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>		
<b>Départ</b>	Canetons	11 h 27	Canetons	16 h 27
	Bornèque	11 h 30	Bornèque	16 h 30
	MDE (Haut rue Beucler)	11 h 37	MDE	16 h 37
	Centre ville – rue Pergaud (descente maternelles)	11 h 41	Centre ville – 2 Place de la République (descente maternelles)	16 h 41
	Centre B	11 h 45	Centre B	16 h 45
	Centre A	11 h 50	Centre A	16 h 50
<b>Arrivée</b>	Japy	11 h 50	Mésanges (rue de Dampierre)	16 h 54
	Acacias	11 h 54	Japy	17 h 00
	Marronniers	11 h 57	Acacias	17 h 03
			Marronniers	17 h 06